

Les mutuelles qui remboursent les séances de sophrologie

ADREA

Remboursement :

1ère formule : jusqu'à 25€/séance et 75€/an/assuré - 2e formule : jusqu'à 30€/séance et 150€/an/assuré
09.73.310.310

www.adrea.fr

APICIL

Remboursement : jusqu'à 50€/séance pour 5 séances/an

04.72.27.72.72

www.mon.apicil.com

APRIL

Remboursement : forfait de 150€/an

04.78.92.88.19

www.april.fr

ALPTIS

Remboursement : Pack Bien-être : 25€ la séance pour 5 séances/an/assuré

0.810.04.40.00

www.alptis.org

ASSUREMA

Remboursement : à partir de 15 €/séance jusqu'à 210 €/an/assuré.

Option complémentaire : 3 modules amenant le remboursement de 20 à 40 €/séance jusqu'à 6 séances/an/assuré.

0.805.85.85.82

www.assurema.fr

AXISALIANS-MEDINAT

Remboursement : Si le praticien est assuré en Responsabilité civile chez Medinat (se renseigner).

01.60.42.72.73 ou 06.33.38.74.04

www.aliens.fr

BAHEMA

Remboursement : de 30 à 40€ selon le niveau choisi jusqu'à 3 séances/an/assuré.

05.35.540.558

www.bahema.fr

CAP assurances

Remboursement : de 25 € jusqu'à 5 séances/an/assuré.

0.820.20.02.55 ou 06.22.77.07.65

www.cap-assurances.net

contact@cap-assurances.net

CCMO mutuelle

Remboursement : Option médecine douce, 10 séances/an/assuré jusqu'à 35€/séance.

03.44.06.90.00

www.ccmo.fr

CEGEMA mutuelle

Remboursement : de nombreuses formules proposent un remboursement sur la base de 30€/séance.

04.92.02.08.50

www.cegema.com

COMPAGNIE DES FEMMES

Remboursement : Cajolia 1 : 15 euros /séance 12 séances par an, Cajolia 2 : 20 euros, Cajolia 3 : 25 euros

01.40.54.30.35

<http://www.comdesfemmes.com/>

MFIF

Remboursement : Pack Bien-être Bio II

40€/séance jusqu'à 6 séances/an.

01.43.80.06.22

www.mfif.fr

MGEFI

Remboursement : 75 €/an – 100€/an – 150€/an selon le niveau souscrit à raison de 25€ / séance.

www.mgefi.fr

MGEN

Remboursement sous conditions, à savoir :

- que le sophrologue soit certifié RNCP;
- que le client ait un certificat médical de son médecin lui préconisant les séances de sophrologie.

www.mgen.fr

MPCL Mutuelle des fonctionnaires territoriaux

Remboursement : forfait médecine auxiliaire de 100 à 160€/an/assuré.

04.77.49.60.89

www.interiale.fr

MUTUELLE CAP VERT

Remboursement : de 125 à 240 €/an/selon le forfait choisi.

05 62 44 37 42

www.mutuelle-capvert.com

MUTUELLE FAMILIALE

Remboursement : de 50 à 150€/an/assuré selon le forfait choisi.

0.810.15.15.05

www.mutuelle-familiale.fr

MUTUELLE SAINT-GERMAIN

Remboursement : 15 € par séance limité à 4 séances par an

<http://www.mutuelle-saint-germain.fr/>

MYRIADE

Remboursement : à partir de 20€/séance jusqu'à 30€/séance à hauteur de 3 séances/an/assuré.

0.810.120.130

www.myriade.fr

RADIANCE

Remboursement : de 15 à 40€/séance jusqu'à 3 séances/an/assuré.

03.20.63.85.32

www.radiance.fr

SWISS LIFE

Remboursement : 25€/séance jusqu'à 5 séances /an/famille.

<http://www.swisslife.fr/>

Liste non-exhaustive, à titre indicatif et susceptible d'évoluer (janvier 2021).

Il est conseillé de vous informer directement auprès de votre mutuelle.